

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°67/2023 Service Infrastructures Ingénierie et Moyens Techniques

**DECISION DU PRESIDENT
VALIDATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA
MODIFICATION D'UNE VOIRIE – PA DE BOIS DE LA NOUE –
SAINT ETIENNE DE MONTLUC**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de dépasser le seuil,

Vu la consultation relative au marché de travaux pour la modification de la voirie afin de sécuriser l'accès à un lot situé ZA du Bois de la Noue à Saint Etienne de Montluc, en application de l'article R.2123-1 alinéa 1 du code de la commande publique,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Développement économique 2023 de la Communauté de Communes.

DECIDE :

Objet

D'attribuer l'exécution des prestations du Lot 1 Travaux VRD à l'entreprise :

LANDAIS
Barel
44130 BLAIN

D'attribuer l'exécution des prestations du Lot 2 Eclairage public à l'entreprise :

BOUYGUES Energie et Services
4, rue des Sources
44130 BLAIN

Durée

- Le Marché est conclu pour une durée de 6 Semaines à compter de la notification pour les lots 1 et 2.

Prix

Le prix des prestations est conclu pour un montant de 23 446,42€ H.T. pour le lot 1 et 18 530,80€ H.T. pour le lot 2.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des situations d'avancement des entreprises correspondants aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 03 novembre 2023

Pour le Président absent et par délégation

Le Vice-président

Jean-Louis THAUVIN



A handwritten signature in dark ink, written over the stamp and extending to the right.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

03 NOV 2023

03 NOV 2023